



Bruges

Le 06/03/2025
DEC-2025-28
PTO/Centre Juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250306-DEC-2025-28-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a souhaité organiser une représentation du spectacle intitulé « Danse et passion à 176 touches » le 21 mars 2025 ainsi qu'une masterclasse de piano le 15 mars 2025 à Espace Culturel Treulon à Bruges,

CONSIDÉRANT le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Danse et passion à 176 touches » proposé par l'entreprise individuelle JONATHAN RASPIENGEAS FORMATION, située 6, Allée du Clos Lafitte à FARGUES SAINT HILAIRE (33370),

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Danse et passion à 176 touches » avec l'entreprise individuelle JONATHAN RASPIENGEAS FORMATION (SIRET 90357509000019) pour une masterclasse de piano le 15 mars 2025 et une représentation d'un concert à 2 pianos le 21 mars 2025 à l'Espace Culturel Treulon,
- **De payer** à JONATHAN RASPIENGEAS FORMATION, sur présentation d'une facture, la somme de **2 300€ Net de TVA (Non assujetti à TVA)** au titre de la cession et de la mastersclasse
- **De prendre en charge** directement les droits d'auteurs ainsi que les repas du vendredi 21 mars 2025 au soir.

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire



Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr